

Liste des arbitres de griefs et de différends selon l'article 77 du Code du travail incluant les tarifs de rémunération

En vigueur du

1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017

Mise à jour le 20 décembre 2016

**Travail, Emploi
et Solidarité sociale**

Québec 

Table des matières

Préambule	1
Confection de la liste des arbitres de griefs et de différends	2
Profil des arbitres.....	4
Informations générales sur la rémunération des arbitres.....	6
Pour toute information supplémentaire	8
Liste des arbitres par ordre alphabétique.....	9
Liste des arbitres par région.....	10
Annexe 1 – Politique générale du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) concernant la confection et la gestion de la liste des arbitres.....	94
Annexe 2 – Règlement sur la rémunération des arbitres.....	95
Annexe 3 – Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics.....	96

Préambule

Le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM)¹ et le Secrétariat du Travail présentent la Liste des arbitres de griefs et de différends selon l'article 77 du Code du travail incluant les tarifs de rémunération, en vigueur du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Cette liste, dressée par la ministre, se compose des arbitres qui font l'unanimité au sein du CCTM.

La liste vise à faciliter aux parties le choix contractuel ou ponctuel d'un arbitre. Elle offre aux usagers des renseignements sur les arbitres incluant le profil (études, expérience, disponibilité) de même que le tarif de rémunération déclaré pour la période visée. La mise à jour de la liste est assurée de façon continue puisque des arbitres peuvent être ajoutés ou se retirer en cours d'année.

1 La *Loi sur le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre* a été abrogée le 1^{er} octobre 2011 à la suite de l'adoption du projet de loi 130 (Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2012-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds). La nouvelle loi (2011, c.16) remplace le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre par le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre dont les activités sont intégrées au Secrétariat du Travail. La mission demeure inchangée.

Confection de la liste des arbitres de griefs et de différends

Aux fins de l'avis qu'il donne à la ministre responsable du Travail concernant la confection de la Liste des arbitres de griefs et de différends selon l'article 77 du Code du travail incluant les tarifs de rémunération, le CCTM s'est doté d'une [Politique générale du Comité consultatif du travail et de la main-d'oeuvre \(CCTM\) concernant la confection et la gestion de la liste des arbitres.](#)

Cette politique comprend notamment les critères d'appréciation relatifs à la compétence et à la conduite des arbitres. Les objectifs de celle-ci sont de garantir :

La crédibilité de la liste

Le CCTM estime important de garantir et de préserver l'indépendance des arbitres dont le nom est inscrit sur la liste. Ceux-ci peuvent alors exercer plus sereinement leurs fonctions et acquérir une précieuse expérience qui est bénéfique pour les parties.

Le CCTM estime cependant qu'il doit s'assurer que la liste soit constituée d'arbitres impartiaux, compétents, disponibles, dynamiques, qui respectent les règles de compétence et de conduite professionnelle et qui conservent, au fil des ans, la confiance des parties.

Le renouvellement de la liste

Le CCTM estime important d'inscrire sur la liste, lorsque nécessaire, les noms de nouveaux arbitres. Une telle mesure permet non seulement de remplacer les personnes qui cessent d'agir à titre d'arbitre, mais d'assurer également la relève et le renouvellement du corps arbitral.

Les règles de compétence et de conduite professionnelle

Le CCTM estime important d'édicter des règles qui constituent des balises à l'intérieur desquelles les arbitres doivent agir. Ces règles doivent être connues, afin que les parties sachent à quoi s'en tenir et qu'elles puissent agir en toute connaissance de cause.

Les arbitres, dont le nom est inscrit sur la liste, doivent respecter ces règles de compétence et de conduite professionnelle. Le respect de ces règles est une condition essentielle pour que le nom d'un arbitre soit maintenu ou réinscrit, le cas échéant, sur la liste.

L'examen des plaintes

Le CCTM étudie les plaintes qu'il reçoit concernant la rémunération et les frais réclamés par les arbitres dont les noms sont inscrits sur la liste ainsi que celles concernant la compétence et la conduite de ces arbitres. Il étudie aussi toute plainte que la ministre responsable du Travail sociale lui soumet concernant un arbitre.

Inscription sur la liste

Le CCTM considère en priorité la candidature des personnes qui, en raison d'une solide expérience dans le domaine des relations du travail et d'une crédibilité établie, obtiendront, dans un délai raisonnable, un nombre significatif de mandats des parties.

Le CCTM peut recommander à la ministre responsable du Travail d'inscrire sur la liste, à différents moments au cours d'une année, le nom d'un nouvel arbitre.

Un appel de candidature a lieu au moment déterminé par le CCTM. Toute personne qui demande l'inscription de son nom sur la liste des arbitres doit utiliser le [formulaire](#) prévu à cette fin.

Application de la Politique générale du CCTM

Les règles de maintien et de réinscription sur la liste des arbitres prévues à la Politique générale sont appliquées aux arbitres à leur date statutaire d'inscription. Le CCTM, après avoir appliqué les règles telles qu'elles sont décrites, a recommandé à la ministre responsable du Travail le maintien ou la réinscription des arbitres de la présente liste puisque ces derniers ont satisfait aux conditions prévues à la Politique générale.

Profil des arbitres

Présentation des arbitres

Le profil des arbitres permet aux utilisateurs de mieux connaître chaque arbitre de la liste : études, expérience pertinente, disponibilité selon le type d'arbitrage. Dans ce but, les données statistiques les plus pertinentes sont présentées : nombre approximatif de décisions rendues en carrière, nombre de décisions motivées déposées et délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année. L'interprétation retenue pour ces données est décrite ci-dessous.

Le tarif de rémunération est également intégré au profil de chaque arbitre.

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage

L'arbitre de grief inscrit sur la liste indique, le cas échéant, sa disponibilité pour d'autres types d'arbitrage : accéléré, différend ou première convention.

Les parties qui souhaitent procéder avec diligence au règlement des griefs peuvent se prévaloir du service accéléré d'arbitrage des griefs offert par la Direction de la médiation-conciliation, de la prévention et de l'arbitrage du Secrétariat du Travail ([arbitrage accéléré des griefs](#)).

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière

Au moment de l'inscription initiale sur la liste, l'arbitre fournit le nombre approximatif de décisions rendues en carrière. Cette donnée correspond généralement à l'ensemble des décisions rendues par l'arbitre dans le domaine des relations du travail, par exemple les décisions rendues en tant que commissaire. L'arbitre peut donc comptabiliser, indistinctement, les décisions qu'il a rendues au Québec, au fédéral et dans les autres provinces. Cette donnée est mise à jour annuellement par le CCTM à partir des données sur les dépôts de décisions arbitrales au Secrétariat du Travail.

Nombre de décisions motivées déposées au cours de la dernière année

Cette donnée correspond à l'ensemble des décisions motivées, interlocutoires ou finales, rendues et déposées par l'arbitre au cours de la dernière année. Cette donnée inclut les décisions rendues à titre d'arbitre de différend. La dernière année peut correspondre à la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015 ou du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 selon la date statutaire d'inscription de l'arbitre.

Le CCTM considère qu'une décision finale est motivée lorsque l'arbitre lui-même a accueilli ou rejeté le grief. Lorsque l'arbitre a pris acte, dans une décision, d'un désistement ou d'un règlement intervenu entre les parties, une telle décision n'est pas considérée comme étant motivée.

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année

La donnée sur le délai moyen d'arbitrage est calculée en tenant compte exclusivement des décisions motivées que l'arbitre a rendues et déposées à titre d'arbitre unique au cours de la dernière année. La dernière année peut correspondre à la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015 ou du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 selon la date statutaire d'inscription de l'arbitre. Cette donnée doit cependant être interprétée en considérant les informations suivantes :

Le délai d'arbitrage est celui dont l'arbitre est entièrement responsable. Pour chaque décision arbitrale motivée déposée, est pris en compte le délai (en nombre de jours) entre la date de la fin de l'instruction du grief et la date à laquelle la décision arbitrale a été rendue. La fin de l'instruction du grief peut correspondre, selon le cas, à la date de la dernière journée d'audition du grief ou à la date à laquelle l'arbitre a reçu les derniers documents provenant des parties.

Le délai d'arbitrage est calculé en tenant compte uniquement des renseignements fournis par l'arbitre dans ses déclarations écrites. Bien que l'arbitre soit tenu de compléter et de déposer le formulaire de dépôt d'une sentence arbitrale, il peut arriver que certains arbitres déposent un formulaire incomplet. Le cas échéant, le délai d'arbitrage de l'arbitre est alors établi sur une base fragmentaire.

Informations générales sur la rémunération des arbitres

Le [Règlement sur la rémunération des arbitres](#) en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2002 prévoit que le ministre du Travail dresse la liste des tarifs de rémunération déclarés par les arbitres et les groupements d'arbitres et en assure annuellement la mise à jour et la diffusion.

La portée du règlement

Le Règlement sur la rémunération des arbitres s'applique à tout arbitrage de griefs ou de différends au sens du Code du travail.

Cependant, le règlement ne s'applique pas à l'arbitrage de griefs des secteurs de la fonction publique, des commissions scolaires et des collèges. L'arbitre qui accepte des mandats dans ces secteurs est alors assujéti aux modalités particulières de rémunération qui y sont en vigueur.

Les modes de rémunération des arbitres prévus au règlement

Le règlement prévoit un mode de rémunération horaire selon lequel l'arbitre a droit à des honoraires pour chaque heure d'une séance d'arbitrage, de délibéré avec les assesseurs, de conférence préparatoire et, sous réserve des maximums prévus, de délibéré et de rédaction de la sentence.

Le mode de rémunération forfaitaire est aussi possible uniquement lorsque les parties ont recours au service d'un groupement d'arbitres qui offre une procédure accélérée d'arbitrage et qui satisfait les autres conditions prévues au règlement.

La durée du délibéré et de la rédaction de la sentence

Le règlement stipule que l'arbitre a droit à des honoraires pour chaque heure de délibéré et de rédaction de la sentence jusqu'à concurrence d'un nombre maximum d'heures déterminé en fonction du nombre de jours pendant lesquels une audience a été tenue.

Cette règle s'applique à tous les mandats d'arbitrage de griefs et de différends, que l'arbitre soit choisi par consensus des parties ou nommé d'office par le ministre du Travail.

Le tarif de rémunération déclaré par les arbitres ne peut donc prévoir des modalités autres que celles fixées par le règlement quant au nombre maximum d'heures de délibéré et de rédaction de la sentence.

Il n'est donc plus possible pour l'arbitre et les parties de s'entendre sur le nombre d'heures de délibéré et de rédaction de la sentence que l'arbitre peut facturer.

Les situations où le tarif de rémunération fixé par le règlement doit être appliqué

Le tarif de rémunération fixé par le règlement doit être appliqué :

- à tout arbitrage de grief et à un arbitrage de différend déferé en vertu de l'article 74 du Code du travail, lorsque les parties ne s'entendent pas sur le choix de l'arbitre et que celui-ci est choisi et nommé par le ministre du Travail;
- à tout arbitrage de différend portant sur la négociation d'une première convention collective, déferé en vertu de l'article 93.3 du Code du travail, ou d'un arbitrage de différend impliquant des policiers et pompiers municipaux, déferé en vertu de l'article 97 du Code du travail;
- lorsque l'arbitre ne déclare pas un tarif de rémunération différent de celui fixé par le règlement.

La déclaration des tarifs de rémunération

Le règlement permet à l'arbitre ou à un groupement d'arbitres, uniquement pour les mandats où il est choisi et rémunéré par les parties, de réclamer un tarif de rémunération différent de celui fixé par règlement.

L'arbitre ou le groupement d'arbitres doit alors déclarer au ministre du Travail le tarif de rémunération qu'il appliquera durant une période de référence. Le cas échéant, l'arbitre ne pourra appliquer que ce tarif de rémunération pour les mandats consensuels qui lui sont confiés durant cette période.

Les seuls tarifs qui peuvent être facturés par les arbitres sont donc :

- celui fixé par le règlement;
- celui déclaré par l'arbitre, uniquement pour les mandats consensuels.

La période de déclaration

Le règlement prévoit une période annuelle de déclaration qui est fixée du 15 avril au 15 mai de chaque année, avec application des tarifs pour les mandats consensuels confiés à compter du 1er septembre qui suit. Il sera ensuite possible pour l'arbitre de modifier son tarif de rémunération lors de la période annuelle suivante à défaut de quoi son tarif est reconduit.

La diffusion des tarifs de rémunération

La liste des tarifs est mise à jour annuellement au mois d'août par le Secrétariat du Travail.

Pour toute information supplémentaire

Inscription sur la liste

Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 17.100

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-2880

Télécopieur : 514 873-1129

cctm@cctm.gouv.qc.ca

www.travail.gouv.qc.ca

Rémunération des arbitres

Direction de la médiation-conciliation, de la prévention et de l'arbitrage

Secrétariat du Travail

200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage

Québec (Québec) G1R 5S1

Téléphone : 418 643-9943

Télécopieur : 418 644-3331

dgrtquebec@travail.gouv.qc.ca

www.travail.gouv.qc.ca

Liste des arbitres par ordre alphabétique

[APRIL, Huguette](#)
[BARRETTE, Jean](#)
[BASTIEN, Bernard](#)
[BASTIEN, François](#)
[BEAULIEU, Francine](#)
[BEAUPRÉ, René](#)
[BERGERON, André](#)
[BERTRAND, Richard](#)
[BLAIS, François](#)
[BOLDUC, Michel](#)
[BRASSARD, Claire](#)
[BRIÈRE, Jean-Yves](#)
[CHOQUETTE, Robert](#)
[CLICHE, Nicolas](#)
[CLOUTIER, Pierre](#)
[CÔTÉ, Gabriel M.](#)
[CÔTÉ, Robert](#)
[COURTEMANCHE, Louis B.](#)
[DAVIAULT, Pierre](#)
[DOYON, Louise](#)
[DUBOIS, André](#)
[FABIEN, Claude](#)
[FAUCHER, Nathalie](#)
[FERLAND, Gilles](#)
[FLYNN, Maureen](#)
[FORTIER, Diane](#)
[FORTIN, Pierre A.](#)
[GAGNÉ, Jean M.](#)
[GAGNON, Denis](#)
[GAGNON, Huguette](#)
[GAGNON, Jean Denis](#)
[GAUVIN, Jean](#)
[GIRARD, Carol](#)
[GUAY, Richard](#)
[HAMELIN, François](#)
[HOUDE, Rosaire](#)
[JOBIN, Carol](#)
[JUTRAS, Germain](#)
[LADOUCEUR, André](#)
[LA FORGE, Jean-François](#)
[LAMARCHE, Pierre](#)
[LAMY, Francine](#)

[LAPLANTE, Pierre](#)
[LARIVIÈRE, Jacques](#)
[LAVOIE, André G.](#)
[LAVOIE, Gilles](#)
[LECLERC, Bruno](#)
[LEFEBVRE, Bernard](#)
[LÉTOURNEAU, Mario](#)
[LÉVESQUE, Éric](#)
[L'HEUREUX, Joëlle](#)
[LUSSIER, Jean-Pierre](#)
[MALLETTE, Noël](#)
[MARCHETERRE, Richard](#)
[MARTIN, Claude](#)
[MASSICOTTE, Nathalie](#)
[MÉNARD, Jean](#)
[MÉNARD, Jean-Guy](#)
[MÉNARD-CHENG, Nancy](#)
[MERCIER, Richard](#)
[MORENCY, Jean M.](#)
[MORIN, Marcel](#)
[MORO, Suzanne](#)
[NADEAU, Denis](#)
[POULIN, Côme](#)
[PROVENÇAL, Denis](#)
[RACINE, Martin](#)
[RANGER, Jean-René](#)
[RIVEST, Robert L.](#)
[ROUSSEAU, André](#)
[ROY, Claude](#)
[ROY, Léonce E.](#)
[ROY, Pierre-Georges](#)
[SABOURIN, Diane](#)
[SAINT-ANDRÉ, Yves](#)
[ST-ARNAUD, Pierre](#)
[ST-GEORGES, Andrée](#)
[SYLVESTRE, André](#)
[SYLVESTRE, Jacques](#)
[TOUSIGNANT, Lyse](#)
[TREMBLAY, Denis](#)
[TURMEL, Charles](#)
[VIAU, Louise](#)

Liste des arbitres par région

Capitale-Nationale

[APRIL, Huquette](#)
[BEAULIEU, Francine](#)
[GAGNON, Denis](#)
[GAUVIN, Jean](#)
[LA FORGE, Jean-François](#)
[LECLERC, Bruno](#)
[MÉNARD, Jean-Guy](#)
[MERCIER, Richard](#)
[POULIN, Côte](#)
[RACINE, Martin](#)
[ROY, Léonce E.](#)
[ST-ARNAUD, Pierre](#)
[TREMBLAY, Denis](#)

Centre-du-Québec

[JUTRAS, Germain](#)

Chaudière-Appalaches

[CLICHE, Nicolas](#)
[FORTIN, Pierre A.](#)
[GAGNON, Huquette](#)
[MORIN, Marcel](#)
[ROY, Léonce E.](#)

Côte-Nord

[LEFEBVRE, Bernard](#)

Estrie

[BLAIS, François](#)
[CLOUTIER, Pierre](#)
[CÔTÉ, Robert](#)
[LADOUCEUR, André](#)
[MARCHETERRE, Richard](#)

Lanaudière

[MÉNARD, Jean](#)
[PROVENÇAL, Denis](#)
[SYLVESTRE, André](#)

Laurentides

[DAVIAULT, Pierre](#)
[GAGNÉ, Jean M.](#)
[LAMARCHE, Pierre](#)
[LAPLANTE, Pierre](#)
[LAVOIE, André G.](#)
[LUSSIER, Jean-Pierre](#)

Mauricie

[ST-ARNAUD, Pierre](#)

Montréal

[BARRETTE, Jean](#)
[BASTIEN, Bernard](#)
[BRASSARD, Claire](#)
[BRIÈRE, Jean-Yves](#)
[CHOQUETTE, Robert](#)
[FORTIER, Diane](#)
[GUAY, Richard](#)
[HOUDE, Rosaire](#)
[LARIVIÈRE, Jacques](#)
[LÉTOURNEAU, Mario](#)
[MASSICOTTE, Nathalie](#)
[MÉNARD-CHENG, Nancy](#)
[SYLVESTRE, Jacques](#)
[TOUSIGNANT, Lyse](#)

Montréal

[BEAUPRÉ, René](#)
[BERGERON, André](#)
[BERTRAND, Richard](#)
[BLAIS, François](#)
[BOLDUC, Michel](#)
[BRASSARD, Claire](#)
[CLICHE, Nicolas](#)
[COURTEMANCHE, Louis B.](#)
[DOYON, Louise](#)
[DUBOIS, André](#)
[FABIEN, Claude](#)
[FAUCHER, Nathalie](#)

[FERLAND, Gilles](#)
[FLYNN, Maureen](#)
[GAGNON, Jean Denis](#)
[HAMELIN, François](#)
[JOBIN, Carol](#)
[LAMY, Francine](#)
[LAVOIE, Gilles](#)
[LEFEBVRE, Bernard](#)
[LÉTOURNEAU, Mario](#)
[LÉVESQUE, Éric](#)
[L'HEUREUX, Joëlle](#)
[MALLETTE, Noël](#)
[MARTIN, Claude](#)
[MERCIER, Richard](#)
[MORO, Suzanne](#)
[RANGER, Jean-René](#)
[RIVEST, Robert L.](#)
[ROUSSEAU, André](#)
[ROY, Claude](#)
[ROY, Léonce E.](#)
[ROY, Pierre-Georges](#)
[SABOURIN, Diane](#)
[SAINT-ANDRÉ, Yves](#)
[ST-ARNAUD, Pierre](#)
[ST-GEORGES, Andrée](#)
[TURMEL, Charles](#)
[VIAU, Louise](#)

Outaouais

[BASTIEN, François](#)
[MARTIN, Claude](#)
[NADEAU, Denis](#)

Saguenay -

Lac-Saint-Jean

[CÔTÉ, Gabriel M.](#)
[GIRARD, Carol](#)
[MORENCY, Jean M.](#)
[ROY, Claude](#)

La liste des arbitres par région facilite le repérage selon les différentes régions administratives du Québec. Il est à noter que la région est déterminée à partir de l'adresse fournie par l'arbitre. Le nom d'un arbitre peut se retrouver dans plus d'une région si l'arbitre a plus d'un bureau d'affaires.

APRIL, Huguette
14, rue Des Jardins de Mérici, app. 1003
Québec (Québec) G1S 4Z6
aprilhuguette@videotron.ca

Bureau : 418 914-2452
Télécopieur : 581 300-7560
Cellulaire : 514 772-4732

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en droit public (option droit du travail), Université de Montréal
- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Formation en relations industrielles (48 crédits), Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2009
- Médiatrice accréditée par le Barreau du Québec
- Pratique en droit du travail, particulièrement en négociation de convention collective et arbitrage de griefs à l'Université du Québec à Montréal, de 1982 à 2008
- Conseillère en relations du travail à l'Association des centres d'accueil du Québec de 1975 à 1982 : services-conseils auprès des membres dont notamment, interprétation des différentes conventions collectives et lois du travail, assesseure et rédaction pendant cinq ans d'une chronique mensuelle de jurisprudence en droit du travail

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 45
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 13
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 47 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, plaidoyer écrit, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 350 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi : frais réels

BARRETTE, Jean
112, rue de Rouville
Bromont (Québec) J2L 2B9
barretteavocat@videotron.ca

Bureau : 450 534-2331
Télécopieur : 450 534-2030

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1977)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief, de différend et de médiateur depuis 2006
- Formateur et conférencier sur l'interprétation et l'application des conventions collectives, des régimes d'avantages sociaux et de retraite en regard des lois provinciales et fédérales du droit du travail, de la Charte des droits et libertés, du Code civil, de la Loi sur les normes du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, etc.
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Pratique privée du droit, avec spécialisation en droit du travail, de 1977 à 2006

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 116
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 20
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 44 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, plaidoyer écrit, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 420 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

BASTIEN, Bernard
1170, chemin Denison Est
Shefford (Québec) J2M 1Y8
bastien.b@videotron.ca

Bureau et résidence : 450 994-2748
Télécopieur : 450 994-2445

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Sherbrooke

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de différend depuis 1989
- Agit à titre de consultant en organisation de la mise en marché de produits agricoles depuis 1987
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Chargé de cours en arbitrage des griefs, en droit du travail et en administration de la convention collective à l'École des hautes études commerciales, de 1987 à 1992
- Président du Conseil des services essentiels, de 1982 à 1987
- Pratique du droit, de 1967 à 1982 et de 1987 à 2002
- Conseiller juridique à la Fédération des employés des services publics (CSN), de 1965 à 1967

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 415

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 4

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 64 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 260 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 5 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 200 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 175 \$ plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 350 \$ plus les frais inhérents si entre 31 et 60 jours avant la date de l'audience
 - 700 \$ plus les frais inhérents si entre 11 et 30 jours avant la date de l'audience
 - 1050 \$ plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
- Frais de transport : 0,45 \$/km

Rédige aussi en anglais

Études

- Maîtrise en administration des affaires, Université d'Ottawa
- Maîtrise ès arts (Philosophie), Université d'Ottawa
- Études de doctorat en histoire médiévale, Université de Montréal
- Atelier sur les techniques de médiation, Harvard Law School

Expérience pertinente

- Agit à titre de médiateur et d'arbitre en relations du travail en Ontario, au Québec et au fédéral depuis 1997. Expertise en évaluation et classification de postes
- Membre du Conseil canadien des relations du travail, de 1990 à 1996
- Conseiller principal au Secrétariat du Comité consultatif sur le milieu de travail en évolution en 1996-1997
- Cadre au ministère fédéral du Travail, de 1980 à 1990, dans diverses fonctions liées aux relations internationales (OIT, OCDE) et fédérales-provinciales, et à l'élaboration des politiques

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 223

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 9

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 62 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 225 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 5 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 325 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
 - Il n'y a pas de frais d'annulation si l'arbitre parvient à substituer une audience à celle qui est annulée et que celle-ci procède
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 100 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement :
 - 100 \$ d'indemnité quotidienne sans coucher, dès que déplacement
 - 250 \$ d'indemnité quotidienne avec coucher
- Frais de transport : 0,60 \$/km

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université Laval
- Diplôme en technologie médicale, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1990)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiatrice dans le secteur de l'éducation depuis 1995
- Présidente de comités d'enquête constitués par le ministre de l'Éducation depuis 1994
- Coordonnatrice pour le Groupe d'arbitrage et de médiation sur mesure inc. (GAMM), de 1994 à 1997
- Conseillère juridique auprès d'une firme développant un logiciel de recherche dans le domaine des conventions collectives, de 1995 à 1996
- Pratique générale du droit, plus particulièrement en droit du travail, en droit administratif et en droit familial : représentations devant les tribunaux civils et administratifs, de 1991 à 1995
- Déléguée du Protecteur du citoyen, de 1990 à 1991
- Enseignement à des jeunes de niveau secondaire en regard de la Loi sur la protection de la jeunesse, de 1988 à 1989
- Technologiste en biochimie, de 1967 à 1979 et de 1983 à 1990

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 267

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 11

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 214 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 320 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

BEAUPRÉ, René
80, rue Berlioz, bureau 702
Montréal (Québec) H3E 1N9
rene.beaupre@videotron.ca

Bureau : 514 486-7612
Télécopieur : 514 543-5702

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Sclarité de maîtrise en prévention et règlement des différends, Université de Sherbrooke
- Baccalauréat spécialisé en relations industrielles, Université Laval

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre et de médiateur à temps plein depuis 2006
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Pratique privée à titre de consultant en relations du travail, de 1991 à 2006
- Coordonnateur du secteur des relations du travail à la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, de 1988 à 1991
- Agent de recherche en relations du travail au ministère du Travail du Québec, de 1986 à 1987
- Conseiller en relations du travail à la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers du Québec, de 1979 à 1986

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 92
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 13
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 103 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de plus de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

BERGERON, André
300, avenue des Sommets, app. 1414
Verdun (Québec) H3E 2B7
jpaberon@me.com
Adjointe : secretariat@lucsirois.ca

Bureau et télécopieur : 514 990-7234

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1980
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2013
- Commissaire adjoint au placement dans l'industrie de la construction, de 1978 à 1983
- Directeur du contentieux de l'Office de la construction du Québec, de 1976 à 1978

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 916

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 6

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 60 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 360 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 540 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 180 \$/heure. Aucun frais si dans un rayon de 40 km ou si trajet effectué durant le temps de l'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels engagés
- Frais de transport : 0,90 \$/km

BERTRAND, Richard
10900, avenue St-Charles
Montréal (Québec) H2C 2M3
rbertrand.arbitre@videotron.ca
Adjointe : nancy.laroche@verbascripta.com

Bureau : 450 222-2322
Télécopieur : 450 222-9956
Cellulaire : 514 891-6438

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1976)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2016
- Pratique spécialisée en droit du travail, de 1976 à 2015

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 230 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 345 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 115 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

BLAIS, François
4020, avenue de Vendôme
Montréal (Québec) H4A 3N1
et

196, rue du Pré
Eastman (Québec) J0E 1P0

fblaisarb@gmail.com

Adjointe : nancy.laroche@verbascripta.com

Bureau : 514 482-6910

Résidence : 514 482-6041

Télécopieur (Mtl) : 514 482-6561

Télécopieur (Eastman) : 450 297-2559

Cellulaire : 514 918-3633

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en relations industrielles, Université de Montréal
- Baccalauréat en droit, Université du Québec à Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1983)

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de grief depuis 2001 et de médiateur depuis 2003
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives, notamment : dans les secteurs des affaires sociales, de la fonction publique, de la métallurgie, de l'alimentation et du commerce
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Assesseur au Tribunal des droits de la personne du Québec, de 2000 à 2006
- Arbitre désigné à la Commission des droits de la personne du Québec, de 1998 à 2006
- Pratique du droit en société, particulièrement en droit du travail et administratif, depuis 1983

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 190

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 8

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 60 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 130 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi : frais réels

BOLDUC, Michel
80, rue Berlioz, app. 808
Verdun (Québec) H3E 1N9
michelbolduc22@hotmail.com

Bureau : 1-800-363-5678
Résidence : 514 768-0515
Télécopieur : 450 565-8321

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Licence en sciences sociales (relations industrielles), Université Laval
- École nationale d'administration publique, Paris
- Membre du Barreau du Québec (1968)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1980
- Pratique du droit depuis 1968
- Inspecteur pour le compte du Service de l'inspection professionnelle du Barreau du Québec, de 1991 à 1996
- Président de comités de discipline de corporations professionnelles, de 1982 à 1993

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 097

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 4

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 94 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 500 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 175 \$/heure, temps réel pour les heures en sus de la journée d'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

BRASSARD, Claire
87, Tibbits hill
Lac Brome (Québec) J0E 1V0
et
146, rue Willowdale
Montréal (Québec) H3T 1E9
clb@clairebrassardarbitre.com
Adjointe : nancy.laroche@verbascripta.com

Bureau : 450 222-2322
Cellulaire : 514 909-4485

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en science juridique, Université du Québec à Montréal
- Maîtrise en administration, École nationale d'administration publique
- Membre du Barreau du Québec (1982)

Expérience pertinente

- Agit comme arbitre depuis 2016
- Pratique spécialisée du droit du travail et de l'emploi, de 1982 à 2015
- Enseignement du droit du travail à l'Université de Montréal, de 1981 à 1999

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 220 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : Frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Scolarité de maîtrise en droit
- Membre du Barreau du Québec (1978)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2016
- Pratique du droit, principalement droit du travail et droit administratif, de 1979 à 2015
- Président du Comité de liaison entre le Barreau de Montréal et la Commission des relations du travail, de 2002 à 2015
- Chargé d'enseignement à l'école de Formation professionnelle du Barreau du Québec depuis 1983 et membre du Comité des examens et du programme du Centre de formation professionnelle du Barreau du Québec depuis 2006; responsable du secteur droit public et administratif, de 1998 à 2006
- Responsable du secteur droit du travail au Comité consultatif de la formation permanente du Barreau du Québec, de 1999 à 2007
- Chargé de cours en droit de la santé et de la sécurité du travail, rapports collectifs et individuel du travail à l'Université de Montréal, de 1995 à 2002
- Auteur de nombreuses publications portant entre autres sur le Code du travail, la négociation, l'arbitrage des griefs et le harcèlement psychologique
- Avocat émérite depuis 2014

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 225 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 350 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 30 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : Frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

CHOQUETTE, Robert
234, rue Longueuil
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6P4
rchoquette44@hotmail.com

Bureau : 450 358-5290
Résidence : 450 349-6846
Télécopieur : 450 358-4066

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal
- Licence en droit, Université de Montréal
- Baccalauréat en sciences commerciales, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1978)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1994
- Professeur en relations industrielles au Collège militaire royal de Saint-Jean-sur-Richelieu en 1993-1994
- Cabinet conseil et pratique privée du droit, de 1989 à 1996
- Directeur des ressources humaines et secrétaire général au Collège régional Champlain, de 1985 à 1989
- Conseiller et procureur à la Fédération des cégeps, de 1974 à 1985
- Professeur en techniques administratives au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, de 1969 à 1974

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 227

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 4

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 36 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement en sus de la journée de 7 heures à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

CLICHE, Nicolas
833, avenue du Palais
Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0
et
4135, rue Chambly
Montréal (Québec) H1X 3L1
clilab@globetrotter.qc.ca

Bureau : 418 397-5295
Résidence : 418 397-5376
Télécopieur : 418 397-5298
Résidence Montréal : 514 597-1537

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Scolarité de maîtrise en droit, Université McGill
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1975)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1981
- Pratique du droit depuis 1975
- Membre à temps partiel de la Commission des relations du travail dans la fonction publique du Canada, de 1988 à 1994
- Membre du Tribunal des droits de la personne du Canada, de 1986 à 1993

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 802
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 20
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 16 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 140 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 140 \$
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 90 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
- Frais de transport : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)

CLOUTIER, Pierre
998, rue Principale Ouest
Lawrenceville (Québec) J0E 1W0
cloutip@gmail.com

Bureau : 450 535-6716
Cellulaire : 819 570-0331

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence et maîtrise en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1969)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1984
- Arbitre dans le secteur de l'éducation depuis 1986
- A agi à titre d'arbitre dans le secteur des affaires sociales, de 1984 à 1986
- Commissaire adjoint au placement dans l'industrie de la construction, ministère du Travail du Québec, de 1978 à 1982

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 313

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 6

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 18 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 225 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels ou indemnité quotidienne
- Frais de transport : 0,43 \$/km

CÔTÉ, Gabriel M.
23, rue Racine Est, bureau 304
Chicoutimi (Québec) G7H 1P4
dufourcoteavocats@videotron.net

Bureau : 418 549-8150
Télécopieur : 418 549-6325
Cellulaire : 581 306-4886

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1972)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief dans les secteurs public, parapublic et privé depuis 1979
- Pratique générale du droit depuis 1972
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 085

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 9

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 18 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 245 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 6 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 6 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 175 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,50 \$/km

CÔTÉ, Robert
41, rue de la Héronnière
Eastman (Québec) J0E 1P0
cote.arbitre@icloud.com
Adjointe : Mme Jocelyne Nadeau

Bureau : 514 903-9893
Cellulaire : 514 702-4325

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en sciences juridiques, Université du Québec à Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1988)

Expérience pertinente

- Réinscrit sur la liste des arbitres visée à l'article 77 du *Code du travail* en 2016, après avoir été inscrit sur cette liste de 2000 à 2002
- Président de la Commission des relations du travail, de 2010 à 2015
- Président par intérim du Conseil des services essentiels, de 2010 à 2011
- Vice-président de la Commission des relations du travail, de 2002 à 2010
- Pratique spécialisée en droit du travail, de 1988 à 2000

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 215
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 270 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du centre-ville de Montréal, temps réel. Pas d'allocation pour les mandats dans la région de Montréal ou dans le corridor Montréal-Sherbrooke.
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

COURTEMANCHE, Louis B.
3125, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1N7
lbcourtemanche@sympatico.ca

Bureau : 514 738-2000
Télécopieur : 514 738-8898

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Diplôme de l'Institut d'études du travail et de la sécurité sociale, Université de Lyon
- Membre du Barreau du Québec (1966)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 1971
- Enseignement du droit du travail à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, de 1971 à 1977

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 977
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 3
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 21 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence, constat de règlement, autres travaux : 395 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 595 \$ dans tous les dossiers incluant les 12 premiers courriels, appels ou lettres, le supplément étant facturé au taux horaire ci-dessus
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 195 \$/heure, temps réel pour les heures en sus de la journée de l'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi : frais réels

DAVIAULT, Pierre
5, Place Valmont
Lorraine (Québec) J6Z 3X7
pdaviault@gmail.com
Adjointe : nancy.laroche@verbascripta.com

Bureau : 450 222-2699
Résidence : 450 965-0323
Télécopieur : 450 965-0280
Cellulaire : 514 951-5850

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Sclolarité de maîtrise en droit du travail, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la liste depuis février 2013
- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur à temps plein depuis septembre 2011
- Pratique en droit du travail et administratif, de 1981 à 2011
- Pratique en droit du travail en contentieux à la Fédération des cégeps, de 1978 à 1981
- Pratique du droit scolaire, administratif et du travail en contentieux à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), de 1973 à 1978

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 43
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 22
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 127 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 260 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 3 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

DOYON, Louise
Adjudex inc.
100, rue de Gaspé, bureau 503
Verdun (Québec) H3E 1E5
adjudex@adjudex.com
Site web : www.adjudex.com

Bureau : 514 739-0616
Télécopieur : 514 739-9222

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Scolarité de maîtrise en droit du travail, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1969)

Expérience pertinente

- Réinscrite sur la liste depuis février 2013
- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2003 (a été inscrite sur cette Liste de 2003 à 2007)
- Arbitre et médiatrice accréditée (IMAQ)
- Présidente du Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre, de 1998 à 2002
- Vice-présidente du Conseil canadien des relations du travail, de 1989 à 1997
- Professeure au Département de sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, de 1979 à 1989
- Conseillère juridique à la Confédération des syndicats nationaux, de 1969 à 1979

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Aucun

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 38

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 345 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 ou moins jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement en sus d'une journée d'audience, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,76 \$/km

DUBOIS, André
256, boulevard Gouin Ouest
Montréal (Québec) H3L 3S5
andr.dubois2@sympatico.ca

Bureau : 514 337-9743
Secrétariat : 514 273-8905
Télécopieur : 514 337-2052

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en droit du travail, Université du Québec à Montréal
- Maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal
- Maîtrise en éducation (Adm.), Université de Montréal

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2000
- Pratique privée en relations industrielles et en droit du travail, de 1984 à 2000
- Directeur des ressources humaines et des relations du travail dans le secteur parapublic, de 1972 à 1984

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 176

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 5

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 86 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 270 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 135 \$/heure si déplacement dans un rayon de plus de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

FABIEN, Claude
26, avenue Elmwood
Outremont (Québec) H2V 2E2
courriel@claudefabien.ca

Bureau : 514 277-0319
Télécopieur : 514 272-4100

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en droit, Université McGill
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1966)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1975, avec une interruption de 1995 à 2000
- Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, de 1979 à 2008. Doyen de la Faculté, de 1995 à 2000
- Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, de 1972 à 1979
- Recherche en informatique juridique à l'Université de Montréal, de 1969 à 1972
- Pratique du droit, de 1966 à 1969

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 213

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 8

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 119 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,50 \$/km

FAUCHER, Nathalie
80, rue Berlioz, app. 1103
Verdun (Québec) H3E 1N9
arbitrage@nfaucher.com
Adjointe : lou.redmond@nfaucher.com

Bureau : 514 762-3461
Résidence : 514 762-1067
Télécopieur : 514 762-5139

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1988)

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de grief depuis 2001
- Pratique du droit, particulièrement en droit du travail, depuis 1988

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 267
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 14
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 80 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 270 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 405 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 130 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

FERLAND, Gilles
195, chemin de la Côte-Ste-Catherine, app. 809
Outremont (Québec) H2V 2B1
gifer@videotron.ca

Bureau : 514 419-0586
Télécopieur : 514 419-0591

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal
- Baccalauréat en sciences appliquées, génie chimique, École polytechnique de Montréal
- Certificat de l'Institut international d'études sociales, BIT, Genève
- Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de différend depuis 1981 et de médiateur depuis 1996
- Professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval, de 1979 à 1996, dans les cours suivants : négociations collectives, pratiques syndicales, systèmes de rémunération, classification et évaluation des emplois
- Directeur du Département des relations industrielles de l'Université Laval, de 1982 à 1985
- Commissaire à la Commission d'enquête sur l'opportunité d'établir un régime d'employés surnuméraires pour la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) en 1983
- Coordonnateur de la Fédération des employés des services publics (CSN), de 1976 à 1977, et conseiller syndical pour la même Fédération, de 1970 à 1976

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 436
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 12
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 79 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement en dehors de la journée d'audience prévue, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Baccalauréat en sciences politiques, Université d'Ottawa
- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1981)

Expérience pertinente

- Arbitre et médiatrice de grief (plaintes de congédiement) au Québec depuis 2004 et au fédéral depuis 1995
- Arbitre et médiatrice de différend depuis 2004 (aéronautique, agricole, universitaire et santé)
- Arbitre et médiatrice nommée aux greffes suivants : éducation, fonction publique, chemins de fer du Canada, santé et régime de retraite
- Arbitre et médiatrice accréditée par l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec
- Membre du groupe de travail sur le fonctionnement de l'industrie de la construction, en 2011
- Membre et vice-présidente à temps partiel au Conseil canadien des relations industrielles, de 2000 à 2006
- Consultante en relations du travail, de 1995 à 2004
- Directrice des relations du travail, Association des entrepreneurs en construction du Québec, de 1988 à 1995
- Conseillère politique au cabinet du ministre du Travail, de 1985 à 1988

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 216

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 23

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 53 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

FORTIER, Diane
45, Place Charles-Lemoyne, bureau 95
Longueuil (Québec) J4K 5G5
dianefortierarbitre@bureauavocats.ca

Bureau : 450 442-1684
Résidence : 450 906-1438
Télécopieur : 450 442-1125
Cellulaire : 514 912-7173

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université du Québec à Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1981)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1990
- Arbitre dans les secteurs de l'éducation et de la santé – services sociaux depuis 2000
- Arbitre dans le secteur de la fonction publique, de 1990 à 1996 et depuis 2008
- Médiatrice agréée auprès de la Cour supérieure (matières civiles et commerciales)
- Pratique spécialisée en droit du travail depuis 1983
- Inscrite sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 392
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 6
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 44 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 285 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 427.50 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure, temps réel en sus d'une journée d'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,85 \$/km

FORTIN, Pierre A.
166, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
sec.pafortin@gmail.com

Cellulaire : 418 654-8387
Secrétariat : 418 658-7592
Résidence : 418 598-7596

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Sclolarité de maîtrise didactique, Université Laval
- Baccalauréat en relations industrielles, Université Laval

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief dans les secteurs public et privé depuis 1996
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives
- Consultant, de 1993 à 1996
- Directeur général, ASP-Administration provinciale, de 1990 à 1993
- Directeur des relations professionnelles au ministère de l'Éducation, de 1988 à 1990
- Chef des relations du travail et directeur administratif à la Confédération des caisses populaires Desjardins, de 1972 à 1987
- Conseiller en relations du travail au ministère de l'Éducation, de 1969 à 1972

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 327

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 11

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 35 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1970)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1989
- Arbitre nommé par les parties dans diverses conventions collectives de travail (fédéral et provincial)
- Avocat de pratique privée depuis 1970

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 274

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 2

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 62 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 190 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 285 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
Si une journée d'audience est réservée :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si annulation le jour même de l'audience**Si plus d'une journée d'audience est réservée dans une période de 60 jours consécutifs :**
 - 1 heure au taux horaire déclaré par jour plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré par jour plus les frais inhérents de 11 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré par jour plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré par jour plus les frais inhérents si annulation le jour même de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,90 \$/km

GAGNON, Denis
3857, rue Louise-Fiset
Québec (Québec) G1X 4N4
denis.gagnon.arb@videotron.ca

Bureau : 418 564-0424
Résidence : 418 872-3658
Secrétariat : 418 803-5576
Cellulaire : 418 564-0424

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université Laval
- Baccalauréat en sciences sociales (relations industrielles), Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1982)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1995
- Arbitre dans les secteurs de l'éducation, de la fonction publique et de la santé
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Commissaire du travail, de 1986 à 1994
- Chef du service des études en relations du travail, Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, de 1982 à 1986
- Conseiller en relations du travail, de 1975 à 1982

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 723

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 12

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 42 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 260 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 390 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure pour les heures en sus de 7 heures/jour si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

GAGNON, Huguette
Case postale 43098
Lévis (Québec) G6W 7N2
gagnonh@videotron.ca

Bureau et résidence : 418 839-2045
Télécopieur : 418 839-2061

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université Laval
- Baccalauréat en pédagogie, Université Laval
- Diplôme en bibliothéconomie, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1978)

Expérience pertinente

- Agit à titre de médiatrice, d'arbitre de grief et de différend depuis 1981, avec une interruption de septembre 1984 à mai 1985
- Arbitre choisie par les parties dans les secteurs privé, des affaires sociales et des postes
- Arbitre inscrite dans plusieurs conventions collectives
- Conseillère en relations du travail à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, de septembre 1984 à mai 1985
- Pratique du droit seule ou en société, de 1978 à 1981
- Bibliothécaire et professeure, de 1963 à 1974

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 666

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 4

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 36 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

GAGNON, Jean Denis
450, avenue Portland
Mont-Royal (Québec) H3R 1V7
gagnondec@bell.net

Bureau : 514 735-5322
Résidence : 514 733-3325
Télécopieur : 514 735-9790

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit et diplôme d'études supérieures en droit public, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1965)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de mécontentement dans les secteurs public et privé depuis 1970
- Inscrit sur la liste des arbitres du Barreau du Québec pour les litiges en matière de droit du travail et de droit civil depuis 2009
- Professeur de droit du travail et de droit administratif à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, de 1969 à 2008. Professeur de droit du travail nord-américain à l'Université de Poitiers en 2000
- Auteur de nombreux articles portant sur le droit du travail, le droit administratif et l'incidence des chartes canadienne et québécoise en matière de relations du travail
- Nommé à quelques reprises président de comités de reclassement formés en vertu des lois provinciale et fédérale, lors de la fermeture d'usines et d'institutions
- Arbitre en chef, secteur des affaires sociales, de 1976 à 1987

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 594

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 250 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)

GAUVIN, Jean
706, rue de l'Alsace
Québec (Québec) G1X 2S4
jean.gauvin.avocat@sympatico.ca

Bureau : 418 650-6046
Télécopieur : 418 653-4857

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Études en évaluation foncière et en mathématiques financières, Université Laval
- Formation en arbitrage commercial et civil, ainsi qu'en médiation
- Membre du Barreau du Québec (1961)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1975 et à temps plein depuis 1981
- Arbitre à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances depuis 2002
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives des secteurs public, parapublic et privé
- Arbitre désigné pour agir en vertu du Code canadien du travail (plainte pour congédiement injuste et tout autre recours)
- Président de comités de discipline de différentes corporations professionnelles, de 1980 à 1992
- Commissaire adjoint aux services essentiels en 1976
- Pratique générale du droit de 1961 à 1981

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 782

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 6

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 40 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 195 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 290 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi, véhicule de location : frais réels

GIRARD, Carol
200, rue Racine Est, bureau 30
Chicoutimi (Québec) G7H 1S1
girardallardguimond@videotron.ca
Adjointe : Madame Pauline Gagnon

Bureau : 418 543-0725 poste 27
Secrétariat : 418 543-0725 poste 22
Télécopieur : 418 543-1765
Cellulaire : 418 815-1904

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1975)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 1996
- Médiateur accrédité à la Cour supérieure du Québec depuis 1996
- Pratique générale du droit depuis 1975

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 107
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 3
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 27 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 175 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 250 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 130 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 20 km du bureau, temps réel, par le moyen de transport le plus rapide
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,50 \$/km

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1979)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1987, avec une interruption de 1995 à 2002
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Délégué général du Québec à Bruxelles, de 2000 à 2002, et à Londres, de 1995 à 2000
- Membre du Comité extra-parlementaire d'étude du système de pension des députés à l'Assemblée nationale, 1991
- Président de l'Assemblée nationale, de 1983 à 1985
- Député, de 1976 à 1985
- Conseiller du sous-ministre des Affaires culturelles, de 1975 à 1976

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 413

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 14

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 55 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 225 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 350 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 200 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : frais réels, maximum 75 \$
 - Hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en droit du travail, Université d'Ottawa
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1970)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 1983
- Arbitre en chef au Greffe des tribunaux d'arbitrage, secteur de la santé et des services sociaux depuis 1988
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Arbitre en chef au Tribunal d'arbitrage procédure allégée (TAPA), de 1999 à 2006
- Ministère du Travail du Québec : coordonnateur du Service de médiation préventive, spécialiste en relations du travail, médiateur et personne-ressource, de 1978 à 1983
- Ministère du Travail de France : délégué et chargé de mission dans le domaine de la négociation collective et de l'arbitrage de différend, de 1980 à 1981
- Pratique privée spécialisée en droit du travail, de 1970 à 1978

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 526

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 24

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 47 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 350 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 500 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau et effectué en dehors des heures normales de travail
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Certificat en relations industrielles
- Membre du Barreau du Québec (1986)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2016
- Pratique spécialisée en droit du travail et de l'emploi, de 1985 à 2011
- Chargé des relations du travail et de la négociation à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, de 2011 à 2014
- Professeur à l'école du Barreau du Québec en droit de la santé et de la sécurité du travail ainsi qu'en droit du travail et de l'emploi, de 2006 à 2010 et à nouveau depuis 2015
- Chargé de cours en santé et sécurité du travail à l'Université du Québec à Trois-Rivières, de 1988 à 1992
- Technicien en radiodiagnostic et chef technicien en radiologie, de 1972 à 1982

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 225 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

JOBIN, Carol
3021, rue Paradis
Montréal (Québec) H1Y 1C4
jobin.arb@gmail.com

Bureau : 514 376-4988
Télécopieur : 514 376-9447

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en sciences politiques, Université du Québec à Montréal
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1975)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1986
- Professeur associé, Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal depuis 2006
- Professeur de droit, Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, de 1976 à 2004
- Membre du Comité d'experts sur les besoins en protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle, 2002
- Secrétaire de la Commission consultative sur le travail et la révision du Code du travail (Commission Beaudry), de 1984 à 1986

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 475

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 13

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 62 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit
- Membre du Barreau du Québec (1967)

Expérience pertinente

- Réinscrit sur la liste des arbitres visés à l'article 77 du *Code du travail* en 2015, après avoir été inscrit sur cette liste de 1980 à 2012
- Agit à titre d'arbitre de grief et de différend depuis 1980, notamment à Hydro-Québec, dans les universités, dans les villes et les commissions de transport, dans le secteur des pâtes et papier et alumineries
- Pratique privée du droit depuis 1967
- Professeur de droit du travail à l'École de formation professionnelle du Barreau, de 1981 à 1987
- Président de la Commission d'enquête sur les relations du travail à la Commission de de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTUM) en 1982
- Juge à la Cour provincial, de 1977 à 1979

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 396

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour tout travail relatif à une conférence téléphonique avec les parties, audition, délibéré et rédaction de la sentence : 260 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 5 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 200 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 30 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 30 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km
- Frais de repas et d'hébergement : 12 \$ pour déjeuner, 22 \$ pour dîner et 25 \$ pour souper
- Frais de transport : 0,75 \$/km

LADOUCEUR, André
C.P. 1471
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0
andre.ladouceur@me.com

Bureau : 819 847-2127
Secrétariat : 819-847-1770
Télécopieur : 819 847-0493

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Maîtrise en administration des affaires, Université de Sherbrooke
- Scolarité de doctorat (administration et relations industrielles), University of California, Berkeley
- Membre du Barreau du Québec (1969)

Expérience pertinente

- Réinscrit sur la liste des arbitres visés à l'article 77 du *Code du travail* en 2015, après avoir été inscrit sur cette liste de 1982 à 2014
- Agit à titre d'arbitre de grief et de différend depuis 1981 et de médiateur depuis 1994
- Arbitre et médiateur accrédité (IMAQ)
- Collabore à l'élaboration et la mise sur pied du Programme de prévention et règlement des différends de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et y enseigne la médiation de 1999 à 2005
- Enseigne l'administration et le droit du travail à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal de 1978 à 1982

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 614
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 2
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 46 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 380 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

LA FORGE, Jean-François
1112, rue Émilie-Chamard
Québec (Québec) G1X 4S9
laforgearbitre@bellnet.ca

Bureau : 418 877-7305
Télécopieur : 418 877-9219

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Baccalauréat en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1984)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la liste depuis novembre 2011
- Agit à titre d'arbitre de grief à temps plein depuis 2010
- Pratique privée du droit du travail depuis plus de vingt-cinq ans
- Président de l'Association des professionnels en ressources humaines du Québec (APRHQ), de 1989 à 1993 (maintenant l'Ordre des conseillers en ressources humaines)
- Auteur du livre Accréditation paru en 1990

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 62

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 13

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 35 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km, temps réel.
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,64/km

LAMARCHE, Pierre
459, rue de la Pommeraie
Rosemère (Québec) J7A 4N3
arbitragepierre@bell.net
Courriel secrétariat : lesage.louise@hotmail.com

Bureau : 450 965-8442
Télécopieur : 450 965-0348
Cellulaire : 514 386 3033
Secrétariat : 514 661-4146

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Baccalauréat ès-art. Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2014 (et depuis, 1996, en vertu du Code canadien du travail)
- Avocat et conseiller en négociation, en gestion et en redressement d'entreprise, de 1995 à 2013
- Sous-ministre adjoint aux relations professionnelles, Ministère de la Santé et des Services Sociaux, de 1994 à 1995
- Président et Directeur général de la Corporation d'Urgences-Santé de 1988 à 1994
- Chargé de cours, Département des sciences administratives à l'UQAM, de 1983 à 1988
- Conseiller syndical (de 1972 à 1977) et adjoint au président (de 1977 à 1988) à la Confédération des syndicats nationaux

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 11

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 11

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 14 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 200 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 75 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,57 \$/km

LAMY, Francine
201, Allée Glendale
Outremont (Québec) H2V 4V4
fl@francinelamy.qc.ca

Bureau : 514 334-5783
Télécopieur : 514-538-5037
Cellulaire : 514 891-1806

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Baccalauréat en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1983)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre et de médiatrice depuis 2009
- Inscrite sur la liste des arbitres des secteurs de l'éducation et de la santé et des services sociaux depuis 2011
- Médiatrice accréditée par le Barreau du Québec depuis 2008
- Pratique du droit en contentieux puis en cabinet privé, avec spécialisation en droit du travail, de 1986 à 2008
- Conseillère juridique au Conseil canadien des relations du travail, de 1984 à 1986
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 101

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 16

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 68 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau

LAPLANTE, Pierre
86, rue des Tournois
Blainville (Québec) J7C 4Y4
mepierrelaplane@gmail.com

Bureau : 450 437-6264
Télécopieur : 450 437-7643
Cellulaire : 514 409-6264

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1976)

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de grief depuis 2001
- Arbitre en chef au Greffe des tribunaux d'arbitrage des médecins résidents du Québec et également, au Greffe des tribunaux d'arbitrage des biochimistes cliniques du Québec depuis 2012
- Inscrit sur la liste des arbitres des secteurs santé et services sociaux et de la fonction publique depuis 2006
- Pratique du droit en société, avec spécialisation en droit du travail, de 1978 à 2001

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 321

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 40

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 16 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, tout travail entre les audiences ou en remplacement d'audience, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau en sus d'une journée d'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

LARIVIÈRE, Jacques
114, chemin du Mont-Shefford
Shefford (Québec) J2M 1N7
lariviere-jacques@videotron.ca

Bureau et résidence : 450 539-1740
Secrétariat : 450 349-1707
Télécopieur : 450 539-1828
Cellulaire : 514 835-6708

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Diplômé du Microprogramme de 2e cycle de prévention et de règlement des différends, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1970)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 2003
- Assesseur au Tribunal des droits de la personne du Québec, de 2004 à 2009
- Pratique en droit du travail individuel et collectif, de 1986 à 2000
- Pratique en droit civil et en droit du travail, de 1970 à 1986

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 71

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 9

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 84 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée (après 18 h)
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,80 \$/km

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Diplôme d'études collégiales, Séminaire St-Augustin
- Membre du Barreau du Québec (1984)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2014
- Avocat et conseiller juridique en matière de relations du travail, Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ), de 2003 à 2014
- Avocat associé, négociateur et conseiller juridique affecté à la représentation de la clientèle syndicale, de 1999 à 2003
- Avocat affecté à la représentation des employeurs, notamment Purolator Courrier et Général Motors du Canada de 1995 à 1999
- Avocat affecté à la représentation des salariés (CSD) devant les instances de la CSST, de 1990 à 1995
- Président du Bureau de révision paritaire des Laurentides de la CSST, de 1988 à 1990
- Pratique générale du droit, de 1984 à 1988
- Professeur à l'École du Barreau du Québec, secteur droit du travail et droit de la santé et de la sécurité du travail, depuis 2007

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 15

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 15

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 38 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 235 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 350 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en administration des affaires, Université du Québec à Montréal
- Certificat en formation au travail de groupe
- Brevet d'enseignement classe « A »

Expérience pertinente

- Réinscrit sur la liste des arbitres visés à l'article 77 du *Code du travail* en 2015, après avoir été inscrit sur cette liste de 1989 à 2007
- Agit à titre d'arbitre de grief et de différend depuis 1988
- Agit comme médiateur à l'occasion de la négociation de certaines conventions collectives de la fonction publique
- Inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariées de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail* jusqu'au 8 juillet 2018
- Conciliateur et médiateur au ministère du Travail, de 1985 à 1987
- Enseignant

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 604

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 11

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 258 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 225 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 225 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement :
 - 140 \$/heure si déplacement en dehors de la journée de travail
 - 200 \$/heure si déplacement durant la journée de travail, soit 9 h 30 à 17 h
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : 60 \$/jour (15 \$ pour déjeuner, 20 \$ pour dîner et 25 \$ pour souper)
 - Hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit et baccalauréat ès arts, Université Laval
- Certificat de l'Institut canadien des valeurs mobilières sur le commerce des valeurs mobilières
- Membre du Barreau du Québec (1968)

Expérience pertinente

- Réinscrit sur la liste des arbitres visés à l'article 77 du *Code du travail* en 2015, après avoir été inscrit sur cette liste de 2001 à 2011
- Agit à titre d'arbitre de grief et de différend depuis 2000
- Inscrit au répertoire des arbitres qui agissent en vertu du *Code canadien du travail*
- Négociateur, procureur et conseiller juridique de 1969 à 1999
- Pratique privée du droit depuis 1969 : civil et pénal, droit des affaires et plus particulièrement droit du travail et administratif
- Chargé d'enseignement en droit du travail et en droit administratif à l'Université Laval en 2000 et assistant-professeur en droit du travail en 1968-1969

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 160

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours et moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

LEFEBVRE, Bernard
5333, rue Sherbrooke Est, bureau A953
Montréal (Québec) H1T 4B6
et
79, rue du Fleuve
Les Bergeronnes (Québec) G0T 1G0
bernard.lefebvre@instantia.ca

Bureau Montréal : 514 279-3566
Bureau : 418 232-6535
Télécopieur : 514 221-4606

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Études en sciences commerciales et avantages sociaux, Université de Montréal
- Certificat en langue anglaise, Université McGill
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre depuis 1983
- Inscrit sur la liste des arbitres du secteur de la santé et des services sociaux depuis 2000
- Arbitre en vertu de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma depuis 1998
- Chargé de cours, École polytechnique de l'Université de Montréal, de 1985 à 2000
- Commissaire de la construction en vertu de la loi R-20, de 1976 à 1979
- Président du conseil d'arbitrage des métiers de la construction, de 1979 à 1996
- Conseiller en gestion de projets, Lavalin et SNC-Lavalin, de 1980 à 1984
- Juge municipal de Beaconsfield, de 1995 à 2000

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 735

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 9

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 106 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km en sus d'une journée d'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

LÉTOURNEAU, Mario
1395, rue Brazeau
Saint-Lazare (Québec) J7T 1Y7
et
869, rue Viger Est, suite 104
Montréal (Québec) H2L 2P5
mletourneau@arbitramedia.com

Résidence : 514-303-0954
Bureau : 450 218-6191
Télécopieur : 450 218-6192
Cellulaire : 514 386-1770

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1966)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la liste depuis août 2011
- Agit à titre d'arbitre de grief à temps plein depuis mai 2010
- Pratique exclusivement en droit du travail et en droit administratif depuis 1967

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 41
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 15
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 24 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou d'un constat de règlement: 230 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents le jour même de l'audience.
- Allocation de déplacement : 130 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

LÉVESQUE, Éric
Adjudex inc.
100, rue de Gaspé, bureau 503
Montréal (Québec) H3E 1E5
elevesque@adjudex.com
Site web : www.adjudex.com

Bureau : 514 739-0616
Télécopieur : 514 739-9222

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en sciences juridiques, Université du Québec à Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1991)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 2016
- Membre partenaire de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ)
- Avocat spécialisé en relations du travail au provincial et au fédéral de 1992 à 2015
- Procureur puis coordonnateur du service juridique d'une centrale syndicale
- Conseiller en relations du travail et négociateur dans les secteur public et privé
- Pratique privée du droit, de 1991 à 1992

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 230 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 345 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1,5 heure au taux horaire déclaré incluant les frais inhérents si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 115 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

L'HEUREUX, Joëlle
1217, avenue Bernard Ouest, app. 221
Outremont (Québec) H2V 1V7
joelleheureux@arbitragejlh.com

Secrétariat : 514 508-0579
Télécopieur : 514-508-5037
Cellulaire : 514 743-8398

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1981)

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de grief et de médiatrice depuis 2004
- Arbitre nommée dans plusieurs conventions collectives, incluant les secteurs de l'éducation, des affaires sociales et de la fonction publique
- Commissaire et directrice à la Commission des lésions professionnelles, de 1991 à 2004
- Procureure et coordonnatrice à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, de 1983 à 1989

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 149

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 19

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 25 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

LUSSIER, Jean-Pierre
172, rue Édouard-Drouin
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5J1
jpl@jplussier.com

Bureau : 450 445-1662
Télécopieur : 855 799-3227

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en criminologie, Université de Montréal
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1968)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1977
- Pratique du droit depuis 1968, particulièrement en droit criminel, en droit administratif et en droit du travail
- Président de comités de discipline de plusieurs corporations professionnelles

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 595

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 19

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 26 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 350 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 500 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 160 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

MALLETTE, Noël
ÉSG UQAM (DRH)
C.P. 8888, succursale Centre-ville
Bureau R-3490 ou R-3250
Montréal (Québec) H3C 3P8
mallette.noel@uqam.ca

Bureau : 514 987-3000 poste 4244
Résidence : 514 385-9988
Télécopieur : 514 987-0407
Cellulaire : 438 399-5544

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Maîtrise en droit du travail, Université McGill
- Maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal
- Baccalauréat en sciences politiques, Université de Montréal
- Licence en droit, Université de Montréal

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1994
- Professeur de relations du travail et de négociation collective à l'Université du Québec à Montréal depuis 1975
- Professeur de relations du travail au Cégep de Maisonneuve, de 1970 à 1975
- Conseiller en relations du travail chez Canadair ltée (Bombardier), de 1967 à 1970

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 165

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 140 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 210 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 90 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
- Frais de transport : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)

MARCHETERRE, Richard
573, boulevard Queen-Victoria
Sherbrooke (Québec) J1H 3R5
marcheterre@hotmail.com

Bureau : 819 821-2762
Télécopieur : 819 821-2601

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1978)

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 1979
- Arbitrage commercial et civil depuis 1982
- Conseiller au Syndicat des enseignants de l'Estrie en 1976
- Professeur de droit au Cégep de Sherbrooke, de 1973 à 1974
- Gestion du personnel chez Chapparral of Canada en 1970-1971

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 104

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 16

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 41 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 245 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 5 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 350 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 3 heures incluant les frais inhérents si plus de 46 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures incluant les frais inhérents si entre 31 et 45 jours ou moins avant la date de l'audience
 - 5 heures incluant les frais inhérents si entre 30 et 16 jours ou moins avant la date de l'audience
 - 6 heures incluant les frais inhérents si moins de 15 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement :
 - 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 1,00 \$/km

MARTIN, Claude
1, rue McGill, app. 505
Montréal (Québec) H2Y 4A3
et
34, rue du Plateau-du-Réservoir
Gatineau (Québec) J8V 1G2
cmartin.arb@bellnet.ca
adj.cmartin.arb@bellnet.ca

Bureau : 514 843-2469
Secrétariat : 514 847-3678
Sans frais : 1 866 804-9338
Télécopieur : 514 847-8990

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Maîtrise en droit, Université Dalhousie
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1979)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2006
- Pratique privée du droit, avec spécialisation en droit du travail, droit de la santé et de la sécurité du travail et droit de l'environnement, depuis 1981
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 96

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 17

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 98 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 255 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 385 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si annulation le jour même de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

MASSICOTTE, Nathalie
598, avenue Victoria, C.P. 36569
Saint-Lambert (Québec) J4P 3S8
et

89, boulevard De Bromont, C.P. 2
Bromont (Québec) J2L 1A9

arbitrage@nmassicotte.com

Adjointe : lou.redmond@nmassicotte.com

Bureau : 450 904-0603
Télécopieur : 450 904-0604
Cellulaire : 514-793-9707

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Médiatrice accréditée par le Barreau du Québec (Civil et commercial)
- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1989)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2015
- Conseillère juridique à l'Association des chirurgiens dentistes du Québec, de 2010 à 2015
- Médiatrice en relations du travail et harcèlement psychologique, de 2009 à 2010
- Avocate spécialisée en droit du travail, disciplinaire et administratif, de 1993 à 2008
- Spécialiste de la Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail à la Société canadienne des postes, de 1991 à 1992
- Chargée de cours en droit de la santé et sécurité du travail, Université du Québec à Hull, 1991

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 210 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 315 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 110 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

MÉNARD, Jean
849, boul. L'Assomption
Repentigny (Québec) J6A 7R7
arbitre@jeanmenard.com

Bureau et résidence : 450 582-4445
Secrétariat : 450 582-8849
Télécopieur : 450 582-6957
Cellulaire : 514 718-8849

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1970)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2006 et à temps plein depuis 2009
- Inscrit au répertoire des arbitres qui agissent en vertu du Code canadien du travail depuis 2008
- Inscrit sur la liste des arbitres du secteur de la santé et des services sociaux depuis 2011
- Médiateur accrédité par le Barreau du Québec en matière civile, commerciale et travail
- Conseiller juridique du régime de retraite des travailleurs de la construction, de 1985 à 2006
- Avocat plaideur au contentieux de l'Office de la construction du Québec, de 1980 à 1985
- Pratique générale du droit, de 1970 à 1980

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 91

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 17

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 35 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

MÉNARD, Jean-Guy
53, rue du Parc-de-Vimy
Québec (Québec) G1C 2L3
jgmenard_arbitre@videotron.ca

Bureau : 581 741-3530
Télécopieur : 418 661-1009
Cellulaire : 418 564-6150

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence et scolarité de maîtrise en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1972)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de différend choisi par les parties dans tous les secteurs de l'activité économique depuis 1981
- Arbitre en chef des tribunaux d'arbitrage dans le secteur de l'éducation depuis 1985
- Arbitre et médiateur accrédité (IMAQ)
- Arbitre en chef à la fonction publique (SFPQ) de 2006 à 2012
- Arbitre en chef au tribunal d'arbitrage de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), de 1999 à 2007
- A œuvré dans le milieu de l'éducation, de 1973 à 1981, notamment à titre de directeur général et directeur du personnel de la Commission scolaire Chutes-Montmorency

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 071

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 9

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 125 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 260 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 260 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 260 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

MÉNARD-CHENG, Nancy
690, des Fauvettes
Longueuil (Québec) J4G 2L6
arbitre@anmc.ca
Adjointe : Madame Tatiana Song
secretariat@anmc.ca

Bureau : 514 400-8253
Télécopieur : 514 400 8254
Cellulaire : 514 758-2843

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Baccalauréat en musique, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (2002)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2016
- Pratique spécialisée en droit du travail et de l'emploi, de 2002 à 2015
- Membre du Comité de liaison entre le Barreau de Montréal et la Conférence des arbitres du Québec, de 2011 à 2015

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 190 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 285 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

MERCIER, Richard
7110, rue Denormandie
Montréal (Québec) H2S 2C3
et
440, Saint-Olivier
Québec (Québec) G1R 1G7
richardmercier.avo@gmail.com
Adjointe : Linda Côté
cotelindamj@gmail.com

Bureau : 514 947-3617
Télécopieur : 514 666-0924
Cellulaire : 514 894-2636

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- License en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1985)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2015
- Pratique du droit, principalement droit du travail, droit criminel et pénal, droit administratif et droit disciplinaire de 1985 à 2014
- Journaliste de 1976 à 1983

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 230 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 325 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 130 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

MORENCY, Jean M.
2183, chemin de la Rive
Alma (Québec) G8B 5V3
et
521, rue Sacré-Coeur Ouest
Alma (Québec) G8B 1M4
jmorlex@gmail.com
jmorlex@aol.com

Bureau : 418 769-0539
Cellulaire : 418 662-8747

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (de 1966 à 2012)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1977 tant dans les secteurs privé que public
- Arbitre choisi par les parties dans le secteur de l'éducation depuis 1977
- Juge municipal de 1985 à 2011
- Pratique générale du droit en société depuis 1965

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 807
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 1
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 12 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 175 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 262,50 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : 15 \$ pour déjeuner, 20 \$ pour dîner et 25 \$ pour souper
 - Hébergement : 175 \$ ou frais réels si moindre
- Frais de transport : 0,55 \$/km

MORIN, Marcel
366, boulevard Taché Ouest
Montmagny (Québec) G5V 3R8
memorin@globetrotter.net

Bureau : 418 241-1445
Secrétariat : 418 248-5663
Télécopieur : 418 248-2439

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence et maîtrise en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1972)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1974 et à temps plein depuis 1985
- Pratique du droit, de 1972 à 1985
- A enseigné à la Faculté de droit de l'Université Laval, de 1971 à 1980
- A publié, en collaboration avec Me Patrice Garant, deux études : La fonction publique canadienne et québécoise et Le droit disciplinaire de la fonction publique au Québec

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 419

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 16

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 44 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 285 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 427,50 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 285 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 20 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,72 \$/km

MORO, Suzanne
38, Place du Commerce, porte 11 #603
Verdun (Québec) H3E 1T8
suzannemoro@me.com
Adjointe : nancy.laroche@verbascripta.com

Bureau : 514 765-0807
Télécopieur : 514 765-0480
Cellulaire : 514 231-2126
Secrétariat : 450 222-2105

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Certificat en relations industrielles, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1975)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief à temps plein depuis août 2009
- Médiatrice et arbitre accréditée par l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) depuis 2010
- Commissaire à la Commission des relations du travail et au Bureau du commissaire général du travail, de 1984 à 1988 et de 1993 à 2009
- Secrétaire et conseillère juridique à la Commission de reconnaissance des associations d'artistes, de 1988 à 1993
- Agente de recherche en droit au Bureau du commissaire général du travail et au Tribunal du travail, de 1981 à 1984
- Conseillère juridique à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, de 1980 à 1981
- Maître des rôles adjointe puis maître des rôles de la Cour supérieure, de 1975 à 1976; responsable des rôles civils au ministère de la Justice, de 1976 à 1980

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Aucun

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 486

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 21

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 79 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 290 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 435 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 145 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km du bureau, temps réel. Aucune allocation de déplacement si l'audition a lieu à Gatineau et dans un rayon de 60 km du centre-ville (Hôtel de Ville).
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

NADEAU, Denis
25, rue de la Méditerranée
Gatineau (Québec) J8T 7G7
arbitre.denisnadeau@gmail.com

Bureau et résidence : 819 561-3973
Télécopieur : 819 561-4409

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en droit, Université de Montréal
- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1981)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief dans tous les secteurs depuis 1993
- Expérience en médiation et en arbitrage de différend
- Arbitre désigné dans des conventions collectives dans le domaine de la construction (secteurs institutionnel, commercial, industriel, génie civil et voirie)
- Professeur en droit du travail du Québec et en arbitrage de grief à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa depuis 1984
- Consultant en matière de relations du travail et de droits de la personne, de 1984 à 1993
- Pratique du droit à Montréal, de 1981 à 1984
- Auteur de plusieurs articles en droit du travail

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 308

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 18

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 31 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 420 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur de Gatineau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

POULIN, Côte
213, boulevard des Étudiants
Québec (Québec) G2A 1P6
poulin.come@videotron.ca

Bureau et résidence : 418 843-1577
Télécopieur : 418 574-6201
Cellulaire : 418 569-9008

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1970)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief à temps partiel depuis 1978 et à temps plein depuis 2007
- Pratique spécialisée en droit du travail et de l'emploi depuis 1972

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 292
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 16
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 26 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,55 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi : frais réels

PROVENÇAL, Denis
1300, rue Notre-Dame, C.P. 1150
Berthierville (Québec) J0K 1A0
arbitre.provencal@gmail.com

Bureau : 450 836-6213
Télécopieur : 450 836-7712

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1977)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2004
- Inscrit sur la liste des arbitres du secteur santé et services sociaux depuis 2004 et de l'industrie de la construction depuis 2007
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Pratique privée du droit en société, avec spécialisation en droit du travail, de 1977 à 2004

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 262

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 26

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 47 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 290 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 435 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 145 \$/heure, temps réel si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km du bureau. Aucune allocation si à Québec et dans un rayon de 60 km du centre-ville (Hôtel de ville).
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

RACINE, Martin
1341, rue Nelles
Québec (Québec) G1W 3B4
martracine@videotron.ca

Bureau et résidence : 418 658-6864
Télécopieur : 418 353-1122
Secrétariat : 418 380-9326
Cellulaire : 418 564-9197

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Certificat en arbitrage de l'Institut des arbitres du Canada (1987)
- Membre du Barreau du Québec (1975)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la Liste depuis février 2013
- Commissaire et juge administratif, Commission des lésions professionnelles, de 2007 à 2012
- Pratique du droit du travail en société, de 1989 à 2007 puis auparavant, de 1975 à 1986
- Assesseur juridique à la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles, de 1986 à 1989

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 84

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 13

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 34 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

RANGER, Jean-René
40, rue Balsam
Baie d'Urfé (Québec) H9X 3K5
arbitreranger@gmail.com

Bureau : 514 386-8234
Télécopieur : 514 373-5982
Secrétariat : 514 273-8905

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université McGill
- Collège Jean-de-Brébeuf
- Membre du Barreau du Québec (1977)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2015
- Pratique spécialisée en droit du travail, de 1977 à 2014

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 325 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 10 jours et moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

RIVEST, Robert L.
233, rue Dominion, app. 203
Montréal (Québec) H3J 2Y5
robert1.rivest@videotron.ca

Bureau : 514 903-6177
Secrétariat : 438 885-7529
Télécopieur : 514 903-2165
Cellulaire : 438 490-5898

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Maîtrise en droit du travail, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1981)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la liste depuis 2016
- Directeur général des affaires juridiques et secrétaire général de la Commission des normes du travail, en 2015
- Directeur général des affaires juridiques de la Commission des normes du travail, de 2008 à 2015
- Directeur des affaires juridiques de la Commission des normes du travail, de 2001 à 2008
- Avocat à la Commission des normes du travail de 1985 à 1986 et de 1998 à 2001
- Avocat du ministère de la Justice, de 1990 à 1998
- Pratique privée du droit, de 1981 à 1985

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 110 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : Frais réels incluant le stationnement
- Frais de transport : 0,70 \$/km
- Avion, train et taxis : Frais réels

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Doctorat en droit privé, Université De Poitiers
- Maîtrise en relation industrielles, Université de Montréal
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1969)

Expérience pertinente

- Réinscrit sur la liste des arbitres visée à l'article 77 du *Code du travail* en 2015, après avoir été inscrit sur cette liste de 1969 à 2008
- Professeur à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, de 1969 à 1980
- Pratique du droit scolaire et du droit du travail, de 1968 à 1969
- A publié quelques ouvrages sur le Tribunal du travail, le contrat individuel de travail et la notion de salarié en droit français et en droit québécois

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 212

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 6

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 84 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 330 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue, plus le taux horaire déclaré pour chaque heure d'audience après 18 h
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 45 à 31 jours avant la date de l'audience
 - 3 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 30 à 15 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 14 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 165 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : Frais réels
- Frais de transport : 0,65 \$/km

ROY, Claude
8635, rue Lajeunesse, app. 812
Montréal (Québec) H2P 0B5
et
695, rue Gauthier
Laterrière (Québec) G7N 1G5
clauderoylaterriere@videotron.ca

Bureau : 514 750-3696
Secrétariat : 450 218-6191
Télécopieur : 438 383-7487
Cellulaire : 438 399-9574
Résidence : 418 678-1588

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la liste depuis juin 2013
- Arbitre inscrit sur la liste des arbitres dans le cadre de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma
- Membre du Greffe des tribunaux d'arbitrage, Secteur santé et services sociaux
- Arbitre pour la partie I et la partie III du Code canadien du travail depuis mars 2013
- Vice-président du Conseil canadien des relations industrielles, de 2008 à 2013
- Arbitre pour la partie III du Code canadien du travail, de 2006 à 2008
- Bâtonnier du Barreau du Saguenay Lac St-Jean, 1992-1993
- Avocat de pratique privée, de 1974 à 2008

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 234

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 8

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 67 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 175 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : Frais réels
- Frais de transport : 0,55 \$/km

ROY, Léonce E.
1103-4901, rue Lionel-Groulx
St-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 0N2
et
833, avenue du Palais, C.P. 1120
Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0
et
3125, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1N7
concilex@bell.net

Bureau et résidence : 418 872-5574
Secrétariat : 418 875-4631
Résidence secondaire : 418 875-3045
Télécopieur : 418 872-3048
Cellulaire : 418 933-6693

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Doctorat en droit, Université de Lyon
- D.E.S., Institut d'études du travail et de la sécurité sociale, Université de Lyon
- Maîtrise en droit, Université de Toronto
- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1966)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1973
- Arbitre à la Commission des droits de la personne du Québec depuis 1990
- Médiation en droit civil, commercial et matrimonial depuis 1994
- Pratique du droit en société depuis 1972

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 2 008

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 6

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 15 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 180 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 200 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 30 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 3 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 10 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 175 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
- Frais de transport : 0,48 \$/km

ROY, Pierre-Georges
587, rue Dupret
Montréal (Québec) H3E 1X2
roypierregeorges@gmail.com

Bureau : 514 767-4596
Télécopieur : 514 767-4596
Cellulaire : 514 231-0822

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- License en droit, Université de Montréal
- Maîtrise en histoire, Université de Montréal
- Baccalauréat en histoire, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1990)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2014
- Pratique du droit, principalement droit du travail et droit administratif, de 1990 à 2013 (associé depuis 1999)

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 13
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 13
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 16 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 220 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 330 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 110 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 20 km du bureau, temps réel
- Frais de repas, d'hébergement et de stationnement : frais réels
- Frais de transport : 0,65 \$/km

SABOURIN, Diane
674, avenue Du Parc
Sherbrooke (Québec) J1N 3N3
dianesabourin@videotron.ca

Bureau : 514 257-1001
Cellulaire : 514 944-4277
Télécopieur : 819 612-0670

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1977)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre, de médiatrice et de formatrice à temps plein depuis 1984
- Arbitre choisie par les parties dans les secteurs privé, public et parapublic
- Assesseure à temps partiel au Tribunal des droits de la personne du Québec, de 1990 à 1992
- A donné plusieurs cours et prononcé plusieurs conférences sur des sujets reliés aux relations du travail
- Pratique spécialisée comme avocate en droit du travail, municipal et scolaire, de 1977 à 1984

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Aucun

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 611

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 8

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 31 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- Frais inhérents à l'arbitrage : 280 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 30 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 180 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

SAINT-ANDRÉ, Yves
2506-495, avenue Viger Ouest
Montréal (Québec) H2Z 0B1
ysaint-andre@bell.net

Bureau : 514 875-5318
Télécopieur : 514 875-5318
Cellulaire : 514 951-5318

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Certificat en gestion financière, HEC Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1978)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2014
- Formateur et enseignant à l'École du Barreau de Montréal (rapports individuels et collectifs de travail), de 1987 à 1988 et de 1995 à 2007
- Enseignant au Collège Montmorency (législation professionnelle), de 1986 à 1986
- Auteur de plusieurs articles publiés par le Service de formation permanente du Barreau du Québec aux volumes *Développement récents en droit du travail*
- Pratique privée en droit du travail, de 1978 à 2012

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 13

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 13

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 22 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 210 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 315 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 105 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels (incluant le stationnement)
- Frais de transport : 0,70 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi : frais réels

ST-ARNAUD, Pierre
6240, 27e Avenue
Montréal (Québec) H1T 3J7
et
500, Montée D'Enseigne
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0
et
4834, rue des Grèbes
Saint-Augustin-de-Desmaures, Qc G3A 2B9
p.st-arnaud@sympatico.ca

Bureau et résidence : 514 374-5298
Secrétariat : 450 768-5542
Télécopieur : 514 374-7024
Cellulaire : 514 717-5298
Bureau : 418 325-2973
Sans frais : 1 866 786-5298
Télec. sans frais : 1 888 786-7024

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Maîtrise en droit, Université Queen's
- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1972)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief à temps plein depuis 2005
- Inscrit sur la liste des arbitres agissant en vertu du Code canadien du travail
- Pratique du droit particulièrement en droit du travail depuis 1974
- Conseiller juridique au ministère fédéral du Travail, de 1973 à 1974

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 105
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 13
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 25 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 230 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 345 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau le plus près, temps réel en sus d'une journée d'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,57 \$/km

ST-GEORGES, Andrée
7390, rue St-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E4
astg.arbitre@icloud.com
Collaboratrice : Mme Jocelyne Nadeau

Bureau : 514 903-9893
Cellulaire : 514 774-9518

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Scolarité de maîtrise en droit du travail, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1975)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief à partir de mai 2016
- Juge administrative à la Commission des relations du travail puis, au Tribunal administratif du travail, de 2010 à avril 2016
- Présidente de la Commission des relations du travail, de 2005 à 2010
- Présidente de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, de 2008 à 2009
- Membre du Conseil de la justice administrative, de 2003 à 2010
- Juge coordonnatrice à la Commission des relations du travail, de 2002 à 2005
- Commissaire et commissaire chef d'équipe au Bureau du commissaire général du travail, de 1991 à 2002
- Chargée de cours en droit de la santé et sécurité du travail à l'Université de Montréal, de 1981 à 1987
- Conseillère juridique à la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, de 1976 à 1991

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 400
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 270 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du centre-ville de Montréal
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

SYLVESTRE, André
1300, rue Notre-Dame, C.P. 1150
Berthierville (Québec) J0K 1A0
andre_sylvestre@bellnet.ca

Bureau : 450 836-6213
Télécopieur : 450 836-7712

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- D.E.S. en sciences économiques, Université de Grenoble
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1966)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1971
- Pratique du droit en société depuis 1973
- Professeur de droit à l'Université de Sherbrooke, de 1970 à 1973
- Expérience des négociations dans le monde de l'enseignement, pour le compte du ministère de l'Éducation, de 1968 à 1970

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 2 994

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 15

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 35 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 290 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 435 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 145 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

SYLVESTRE, Jacques
1600, rue Girouard Ouest, bureau 236
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z8
jsylvestresr@jurisylvestre.ca

Bureau : 450 773-8445 poste 229
Bureau Montréal : 514 866-8445
Résidence : 450 774-4879
Télécopieur : 450 773-2112
Cellulaire : 450 701-7145

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1963)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1971, notamment dans les secteurs privé et hospitalier
- Médiateur accrédité auprès de la Cour supérieure
- Arbitre inscrit au Décret de la construction depuis 1971
- Pratique générale du droit depuis 1963 dans un cabinet où certains autres avocats oeuvrent à l'occasion dans le domaine des relations du travail, à l'exclusion de l'arbitrage de grief et de tout ce qui touche aux conventions collectives
- Arbitre en droit civil et en droit commercial

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 588

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure, temps réel, dans tous les cas
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60/km

TOUSIGNANT, Lyse
8050, boul. du St-Laurent, app. 102
Brossard (Québec) J4X 2P1
lysetousignant@gmail.com

Bureau et résidence : 450 923-0139
Télécopieur : 450 466-5688

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Cours en négociation et médiation, Harvard Law School
- Membre du Barreau du Québec (1975)

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre de médiatrice et d'arbitre de grief depuis 1983
- Conseillère et agente en relations du travail dans le domaine scolaire, de 1977 à 1981
- Pratique du droit, principalement en droit du travail, de 1974 à 1983

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 699

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 1

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 40 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 265 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 420 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 265 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

TREMBLAY, Denis
138, rue de Maisonneuve, app. 407
Québec (Québec) G1R 2C3
arb.tremblay@videotron.ca

Bureau : 418 653-3551
Télécopieur : 418 653-4723
Cellulaire : 418 570-8494

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1972)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur à temps plein depuis 1987
- Commissaire du travail, de 1982 à 1987
- Conciliateur au ministère du Travail, de 1979 à 1982
- Avocat et conseiller en relations du travail au Syndicat des professeurs du Québec métropolitain (CEQ), de 1974 à 1979
- Pratique du droit, de 1970 à 1974

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 931

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 10

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 93 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 260 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 390 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 130 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : 15 \$ pour déjeuner, 20 \$ pour dîner et 25 \$ pour souper
 - Repas et coucher : 250 \$ d'indemnité quotidienne avec coucher
- Frais de transport : 0,55 \$/km

TURMEL, Charles
5568, rue Wilbrod-Paquin
Montréal (Québec) H1T 3Z2
cmturmel@bell.net

Bureau : 514 254-2381
Télécopieur : 514 255-4503

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1971)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 1987
- Président suppléant de comités de discipline
- Agit à titre d'arbitre à la Commission des droits de la personne du Québec
- Arbitre désigné en matière commerciale

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 362

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 3

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 95 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 280 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : 15 \$ pour déjeuner, 20 \$ pour dîner et 30 \$ pour souper
 - Hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,80 \$/km

VIAU, Louise
80, rue Berlioz, app. 1703
Verdun (Québec) H3E 1N9
louise.viau@lviau.com

Bureau et résidence : 514 362-1558
Télécopieur : 514 362-0693

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence et maîtrise en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1976)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2001
- Professeure de droit à l'Université de Montréal, de 1976 à 2009
- Commissaire à la Commission Poitras, de 1996 à 1998
- Avocate générale, Justice Canada, de 1992 à 1994

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 151

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 21

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 56 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 225 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km.

Annexe 1 - Politique générale du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) concernant la confection et la gestion de la liste des arbitres

Vous pouvez consulter en ligne la [Politique générale du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre \(CCTM\) concernant la confection et la gestion de la liste des arbitres](#) que le CCTM prend en considération aux fins de l'avis qu'il donne au ministre du Travail. Cette politique comprend notamment les critères d'appréciation relatifs à la compétence et à la conduite des arbitres.

Annexe 2 - Règlement sur la rémunération des arbitres

Vous pouvez consulter en ligne le [Règlement sur la rémunération des arbitres](#) (chapitre C-27, r. 6) qui s'applique aux arbitres de grief et de différend.

Annexe 3 - Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics

Le 1^{er} avril 2013, la Politique de gestion contractuelle concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par certains organismes publics a été remplacée par la [Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics](#).

Vous pouvez consulter en ligne la Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics sur le site du [Secrétariat du Conseil du trésor](#).